

INTRODUCTION

LA FÊTE : UN ENJEU ENTRE SACRÉ ET PROFANE

Philippe DESMETTE et Philippe MARTIN

En 1994, l'Allemagne décidait de faire du *Buß-und Betttag*, jour de pénitence et de prière, un jour ouvrable, mesure dont on espérait pouvoir appliquer le profit pour couvrir les coûts de la dépendance¹. La loi du 30 juin 2004 institua en France une journée de solidarité « en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées » et fixa celle-ci, à défaut d'un autre choix concerté, au lundi de Pentecôte². Avec toutes les réactions que l'on connaît. Ces mesures, dont on pourrait trouver l'équivalent dans bien d'autres États européens, rendent compte d'éléments fondamentaux en matière de fêtes : la fixation et les modifications de la norme, les implications qu'elles induisent et la perception de ces jours fériés.

Ces questions d'actualité, qui émergent dans des sociétés largement laïcisées, ne naissent pas de rien. Elles sont les héritières de deux millénaires de réalités festives et, singulièrement, de fêtes chrétiennes. Alphonse Dupront a mis en avant l'importance pour aborder le fait religieux de la notion d'espace – thème autour duquel de nombreuses études ont vu le jour depuis plusieurs décennies, portant l'accent sur la géographie sacrée, voire le paysage sacré³ –, mais également de temps⁴. En ce domaine, l'intérêt des chercheurs s'est révélé plus tardivement. Les fêtes religieuses offrent l'opportunité de saisir le rapport entretenu par les hommes avec le temps sacré et de percevoir l'évolution de ce rapport au fil des siècles, dans des sociétés oscillant entre permanence et évolution.

Dès les premiers siècles, le christianisme célébra certains jours particuliers. On pense bien entendu au dimanche, le jour du Seigneur, qui s'imposa rapidement à l'ensemble des fidèles⁵. Vinrent ensuite une série d'autres fêtes en l'honneur du Christ, de la Vierge, des apôtres ou encore des saints. Certaines d'entre elles acquièrent rapidement une dimension universelle et incontestable (Pâques, Ascension, Pentecôte,...) dont rendent compte notamment différents conciles généraux⁶. Mais par ailleurs, des spécificités diocésaines se firent jour également. De nouvelles fêtes furent imposées aux fidèles en lien, notamment, avec le contexte et le cadre local. Rapidement, leur nombre s'accrut, pour atteindre voire dépasser annuellement le nombre de quarante. Se pose dès lors la question du ou des processus qui menèrent à cette inflation festive, de même que celle des acteurs qui en furent à l'origine. Sans doute

¹ Markus Gabel, « L'inévitable réforme de l'assurance dépendance », *Regards sur l'économie allemande – Bulletin économique du CIRAC*, 2004, n° 38, p. 21-26.

² *Journal officiel de la République française*, 1^{er} juillet 2004, n° 151, p. 11.944. Jacqueline Lalouette, *Jours de fête : fêtes légales et jours fériés dans la France contemporaine*, Paris, Tallandier, 2010.

³ Citons Georges Provost, *La fête et le sacré. Pardons et pèlerinages en Bretagne aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Cerf, 1998 ; Philippe Martin, *Les chemins du sacré. Paroisses, processions, pèlerinages en Lorraine du XVI^e au XVIII^e siècle*, Metz, Éditions Serpenoise, 1995 ; Marie-Hélène Froeschlé-Chopard, *Espace et sacré en Provence (XVI^e – XX^e siècles). Cultes, images, confréries*, Paris, Cerf, 1994.

⁴ Alphonse Dupront, *Du Sacré. Croisades et pèlerinages. Images et langages*, Paris, Gallimard, 1987 (Bibliothèque des Histoires).

⁵ Concernant l'histoire du dimanche, on verra Alain Cabantous, *Le dimanche, une histoire. Europe occidentale (1600-1820)*, Paris, Seuil, 2013 ; Robert Becq, *Histoire du dimanche de 1700 à nos jours*, Paris, Les Éditions de l'Atelier, 1997.

⁶ M. Noirot, « Fêtes de précepte », dans *Catholicisme. Hier, aujourd'hui, demain*, Paris, Letouzey & Ané, 1956, t. IV, col. 1225-1226 ; Raoul Naz, « Fêtes », dans *Dictionnaire de droit canonique*, Paris, Letouzey & Ané, 1953, t. V, col. 833-834. En outre, à propos des principales fêtes chrétiennes et de leur histoire, voir Robert Féry, *Jours de fêtes. Histoire des célébrations chrétiennes*, Paris, Seuil, 2008.

l'épiscopat exerça-t-il ici un rôle central⁷. Mais on aura garde de sous-estimer la pression d'institutions ecclésiastiques locales, des fidèles ou encore des autorités temporelles.

Encore convient-il d'aborder le sujet avec précision. En d'autres termes, toutes les fêtes n'induisent pas les mêmes implications. Un certain nombre d'entre elles, dites le plus souvent « de précepte » ou « d'obligation », exigeaient, à l'image du dimanche, l'assistance à l'office paroissial⁸ et le renoncement à toutes les œuvres serviles ou à certaines d'entre elles du moins⁹. D'autres, qualifiées régulièrement de « fêtes mineures », « demi-fêtes » ou « petites fêtes », permettaient une fois le devoir pieux accompli de vaquer à ses obligations habituelles. Se rencontrent également des fêtes « à dévotion », proposées simplement aux fidèles, mais sans contrainte aucune. On le voit, les attitudes et les comportements préconisés, de même que la terminologie utilisée, affichaient une certaine variabilité. Et cela à l'intérieur d'un diocèse, mais davantage encore d'un diocèse à l'autre. Du point de vue quantitatif, les exigences se révèlent tout aussi variables.

Réalités religieuses fondamentales, les fêtes visaient à honorer Dieu ou ses saints. Les contraintes qu'elles imposaient, pour certaines du moins, ne manquaient pas cependant de peser sur le quotidien des hommes : les interdits en matière de travail frappaient lourdement, les plus démunis notamment, malgré les dérogations accordées, spécialement en milieu rural afin de préserver les récoltes, mais aussi en ville pour certaines professions dont les activités trouvaient surtout preneur en ces circonstances. Au fil du temps et du développement industriel, les entreprises manufacturières subirent elles aussi le poids des fêtes¹⁰. L'oisiveté forcée poussait quant à elle certaines franges de la population à s'occuper comme elles le pouvaient, autour de distractions variées, parfois peu compatibles avec la sanctification de ces jours et les attentes du clergé en matière de spiritualité, avec tous les débordements, boisson, distractions mixtes, violences qui pouvaient s'ensuivre¹¹. Mais de manière plus positive, on peut voir également ces moments comme des temps privilégiés de développement de la sociabilité. Les fêtes, le temps sacré rythmaient ainsi la vie sous l'Ancien Régime, exerçant sur chaque individu et sur la société dans son ensemble une influence dépassant largement la sphère spirituelle. Car, derrière les fidèles, on trouve des hommes, des femmes dont il faut essayer de percevoir le vécu. En d'autres termes, il s'agit d'un phénomène sociétal auquel nul ne pouvait se soustraire.

On se trouve en fait face à un dimorphisme dans la vision et dans la mise en œuvre de la fête : Église et fidèles peuvent afficher des positions divergentes, voire antagonistes : « Le calendrier agro-liturgique [...] tente de concilier des phénomènes parfois contradictoires. L'Église cherche à imposer le recueillement et la prière à des êtres vivant dans des conditions souvent difficiles, qui réclament un droit à la fête dont les excès paraissent inacceptables »¹². Même si d'un côté on se plie plus ou moins formellement aux contraintes et si, de l'autre, on manifeste une certaine tolérance face aux entorses, les sources de tensions sont nombreuses. Encore peut-on s'interroger à propos de l'uniformité des comportements, entre milieux urbain

⁷ Catherine Vincent, « La cathédrale, centre de grâce pour le diocèse », dans *Un Moyen Âge pour aujourd'hui. Mélanges offerts à Claude Gauvard*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 286-293.

⁸ Philippe Martin, *Le théâtre divin. Une histoire de la messe XVI^e – XX^e siècle*, Paris, CNRS Éditions, 2010.

⁹ Interdit traduit dans certaines œuvres artistiques. Dominique Rigaux, *Le Christ du dimanche. Histoire d'une image médiévale*, Paris-Budapest-Turin, L'Harmattan, 2005.

¹⁰ Jean-Yves Grenier, « Temps de travail et fêtes religieuses au XVIII^e siècle », *Revue historique*, n° 663, 2012, p. 609-641 ; Hans-Joachim Voth, *Time and work in England, 1750-1830*, Oxford, Oxford University Press, 2000.

¹¹ Christine Barralis, « L'évolution du nombre de jours chômés à la fin du Moyen Âge : enjeux spirituels et économiques », dans Claude Mazauric (dir.), *Temps social, temps vécu. 129^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques, Besançon, 2004*, Paris, Éditions du CTHS, 2007, p. 89-92 [Édition électronique].

¹² Robert Muchembled, *Une histoire de la violence. De la fin du Moyen Âge à nos jours*, Paris, Seuil, 2008, p. 88.

et rural d'une part¹³, selon les milieux sociaux d'autre part. On gardera toutefois en vue l'émergence de voix critiques au sein du monde ecclésiastique. Pensons, dans une perspective humaniste, à Nicolas de Clamanges, tant en raison des contraintes imposées par ces fêtes qu'en raison du caractère secondaire de nombre d'entre elles, présentées comme de simples manifestations d'une piété extérieure, qui pouvaient distraire les fidèles de l'essentiel : le culte divin¹⁴. De plus, il ne faudrait pas négliger l'intervention d'un troisième acteur, l'autorité civile qui, selon les lieux et les époques, put privilégier l'un ou l'autre point de vue. En conséquence, les mesures d'allègement des calendriers festifs constituent une autre réalité fondamentale qu'il faut tenter de cerner. De nombreuses réformes vont tenter de réduire le poids et les conséquences des contraintes festives. De nature diverse (suppressions, déplacements, regroupements de fêtes) et d'ampleur variable, les réductions seront souvent tardives et verront surtout le jour durant les deux derniers, voire le dernier siècle de l'Ancien Régime, avant, bien entendu, la redéfinition totale du début du XIX^e siècle. D'autre part, les acteurs de ces aménagements peuvent se révéler multiples. Des papes intervinrent, tel Urbain VIII qui prétendit limiter le nombre de fêtes et décourager l'ajout de nouvelles en 1642¹⁵ et bien entendu Benoît XIV qui développa un siècle plus tard, en 1742, ses idées réformatrices dans sa célèbre *Scrittura che si trasmette d'ordine di Sua Santità composta sopra l'istanza di sminuire le feste di precetto*¹⁶. Des évêques également, bien entendu, soit à l'occasion de synodes, soit via des mandements pastoraux modifieront les calendriers diocésains¹⁷. Enfin, le pouvoir civil prit parfois l'initiative, comme en France en 1666. Ce qui n'exclut pas des collaborations entre ces différentes sphères¹⁸. Ces réformes naissent toujours dans un contexte. Menées pour l'essentiel à l'époque moderne, elles doivent être envisagées au regard de la situation religieuse, mais aussi politique et culturelle de l'époque. Le jansénisme a-t-il tenu un rôle particulier en la matière dans une perspective rigoriste¹⁹ ? La conception des relations Église/État développée dans les Pays-Bas autrichiens dès le règne de Marie-Thérèse, et sous celui de son fils Joseph II, ont vu émerger des mesures radicales concernant les fêtes d'obligation, en 1751 et 1771²⁰. Dans le même sens, que faut-il penser du poids des mouvements philosophiques au XVIII^e siècle²¹, qu'il

¹³ Anne Bonzon, *L'esprit de clocher. Prêtres et paroisses dans le diocèse de Beauvais 1535-1650*, Paris, Cerf, 1999, p. 326-328.

¹⁴ *Traité De novis celebritatibus non instituendis* (1413). Paléon Glorieux, « Mœurs et chrétienté au temps de Jeanne d'arc. Le traité *Contre l'institution de fêtes nouvelles* de Nicolas de Clamanges » *Mélanges de sciences religieuses*, t. 23, 1966, p. 15-29.

¹⁵ Cette mesure attend toujours son historien. Bernard Dompnier, « La papauté et le rayonnement de Rome », dans Marc Venard (dir.), *Histoire du christianisme des origines à nos jours, L'âge de raison (1620/30 – 1750)*, s.l., Desclée, 1997, t. IX, p. 234-235.

¹⁶ Carla Sabbioneta Almansi, « Il papato di Prospero Lambertini e la *Scrittura* sulla diminuzione delle feste di precetto », dans *Studi in onore Ugo Gualazzini*, Milan, A. Giuffrè, 1986, p. 153-184 ; Paolo Petrucci, « Mons. Alessandro Borgia arcivescovo di Fermo (1724-1764) e la controversia sulla diminuzione delle feste di precetto », *Rivista di storia della Chiesa in Italia*, 1982, t. 36, p. 80-104.

¹⁷ Annick Delfosse, « Mandements épiscopaux et dispositifs cérémoniels liégeois (XVII^e - XVIII^e siècles) », dans *Les mandements des princes-évêques de Liège. Actes du colloque organisé le 28 mai 2010 par les Archives de l'Évêché de Liège. Séminaire épiscopal de Liège*, Liège, Société d'histoire du diocèse de Liège (Bulletin de la Société d'histoire du diocèse de Liège), 2011, p. 129-142.

¹⁸ J. Maarten Ultee, « The suppression of fêtes in France », *The catholic historical review*, t. 62, 1976, n° 2, p. 181-199 ; Noah Shusterman, *Religion & the politics of time. Holidays in France from Louis XIV through Napoleon*, Washington D.C., The catholic university of America Press, 2010, p. 38-66.

¹⁹ Fernand Desmons, *L'épiscopat de Gilbert de Choiseul, 1671-1689*, Tournai, Casterman, 1907, p. 258-259 et p. 266-267.

²⁰ Philippe Desmette, « Les fêtes de précepte dans le diocèse de Cambrai à l'époque moderne », *Revue du Nord*, t. 91, 2009, n° 379, p. 71-77.

²¹ Joachim Faiguet de Villeneuve, « Fêtes des chrétiens », dans *Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, Neuchâtel, Faulche, 1756, t. VI, p. 565-571 ; Jean-Yves Grenier, *op.cit.* p. 613-616.

s'agisse des Lumières en France ou de l'*Aufklärung* dans les États germaniques ? Comment réagit le courant illuministe en Italie ? Au-delà, peut-on considérer la montée de l'individualisme, dont l'influence pesa sur nombre de faits religieux, comme un facteur agissant dans ce débat ? En corollaire, se pose la question de la signification, pour la masse, des mises en cause de la pratique, qui ne signifient pas forcément un recul de la croyance²².

Les tensions internes au monde chrétien méritent aussi l'attention. Le protestantisme a amené dans les terres acquises à sa cause une réduction substantielle des fêtes. mais pour autant, la rupture fut-elle totale et surtout simple à mettre en œuvre ? Ne vit-on pas émerger des résistances au sein de populations attachées à ces manifestations traditionnelles et parfois emblématiques d'une communauté ; une question de vécu²³. On aura soin aussi d'examiner l'influence qu'il put exercer dans les régions demeurées catholiques, notamment dans les frontières de catholicité²⁴.

La période révolutionnaire va balayer ce calendrier et instaurer de nouveaux repères festifs²⁵. Le début du XIX^e siècle marquera à la fois un renouveau et un tournant radical pour ces fêtes. Calendriers ecclésiastique et civil seront maintenant bien séparés. Mais ce dernier intégrera nombre d'anciennes fêtes religieuses, sans – il va sans dire – que plus aucune obligation cultuelle ni sens sacré n'y soient associés. D'où un certain nombre de questionnements pour le clergé, contraint de s'adapter, outre son changement de statut, à une réalité nouvelle. Mais que choisit-on de conserver et, à l'inverse, d'éliminer, dans une perspective cette fois de « jours de congé » ? Quels furent les arbitrages ? Les manifestations publiques liées à ces fêtes durent également s'inscrire dans un cadre renouvelé²⁶. Se pose également la question de l'évolution de ces fêtes et de leur perception au regard du contexte de la laïcisation croissante des sociétés contemporaines²⁷.

Cette question des fêtes de précepte, si elle peut, et doit, se nourrir d'études régionales, voire locales, exige néanmoins d'être envisagée dans un large contexte propre à éclairer les convergences et les spécificités. Au niveau chronologique d'abord. La compréhension des situations actuelles ne peut faire l'économie d'un examen des réalités passées, plus ou moins lointaines, qui virent se mettre en place, se développer, se transformer ces moments clés du temps sacré. Aussi cet ouvrage s'inscrit-il dans la longue durée, des premiers siècles du christianisme au XX^e siècle. Cette approche élargie a guidé également la perspective géographique des travaux. Il importait d'envisager un large espace, susceptible de rendre compte des spécificités régionales et confessionnelles ; l'Europe occidentale.

²² Gaël Rideau, *De la religion de tous à la religion de chacun. Croire et pratiquer à Orléans au XVIII^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2009 ; Philippe Desmette, *Dans le sillage de la Réforme catholique : les confréries religieuses dans le nord du diocèse de Cambrai (1559-1786)*, Bruxelles, Académie royale de Belgique (Académie royale de Belgique. Mémoires de la Classe des lettres, collection in-8, 2064), 2009, p. 334-335.

²³ Nicole El Hajjé-Kervévan, « Une réforme du calendrier liturgique : l'exemple des fêtes chômées dans le diocèse de Lyon (vers 1650-1787) », *Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest*, t. 94, 1987, n° 4, p. 400-402.

²⁴ On verra, à ce propos les différentes contributions traitant des frontières de catholicité dans Gilles Deregnaucourt, Yves Krumenacker, Philippe Martin et Frédéric Meyer (dir.), *Dorsale catholique, jansénisme, dévotions : XVI^e-XVIII^e siècles. Mythe, réalité, actualité historiographique*, dans Paris, Riveneuve Éditions, 2014.

²⁵ Noah Shusterman, *op.cit.*, p. 116-236.

²⁶ Paul D'Hollander (dir.), *L'Église dans la rue. Les cérémonies extérieures du culte en France au XIX^e siècle*, Limoges, Pulim, 2001.

²⁷ Jacqueline Lalouette, *op.cit.*

*

Le colloque dont nous présentons ici les actes résulte d'une collaboration entre l'Institut Supérieur d'Étude des Religions et de la Laïcité (ISERL) de Lyon et du Centre de Recherches en Histoire du Droit et des Institutions (CRHIDI) de l'Université Saint-Louis-Bruxelles. Les travaux se sont déroulés au cours de deux sessions, tenues l'une à Bruxelles le 29 mai 2015, l'autre à Lyon, les 15 et 16 octobre 2015. Par ailleurs, en ce qui concerne son organisation, le colloque a bénéficié du soutien du Fonds National de la Recherche Scientifique et du LabEx COMOD.

